Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N144-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 28 octobre 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Sophie AUTRET - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL - Gilles GOMBERT - Roger BOSSARD - Emmanuelle RENAUD - Éric LE DUFF - Hervé JEZEQUEL - Bruno CORILLION - Carole AUTRET – Paul GOARANT lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (pouvoir à Éric LE DUFF), Marc SIMON (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Maël SAILLOUR (pouvoir à Véronique LE BOULCH), Frank COCAIGN (pouvoir à Sophie AUTRET), Anne-Sophie KERBRAT (pouvoir à Carole AUTRET)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
22 octobre 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 39	**Secrétaire de séance :**
22 octobre 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Marché en groupement de commandes de balayage de voirie

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-10-N144	1.1	Éric LE BOUR

Le marché en groupement de commandes concernant le balayage de voirie arrive à échéance le 8 janvier 2027 comprenant :

- Forfait balayeuse aspiratrice 7 m^3 (journée ou demi-journée) ;
- Forfait décapeuse aspiratrice eau chaude (journée, demi-journée ou heure) ;
- Transfert décapeuse aspiratrice eau chaude.

Le dossier de consultation des entreprises pose le principe d'une durée de contrat d'un an renouvelable deux fois pour la même durée. La procédure de consultation sera déterminée après retour des besoins des communes. La forme retenue pour ce marché est l'accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire. Il est envisagé d'ajouter au Bordereau des Prix Unitaires une ligne pour un coût à l'heure.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance de la proposition des membres du Bureau du 21 octobre 2026 du lancement d'un marché en groupement de commandes ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer le marché en groupement de commandes de balayage de voirie.

Présents	**39**
Pouvoirs	**5**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD